



## Ostéopathe animalier : le cheval au cœur des attentions

L'ostéopathe animalier, lorsqu'il se spécialise dans les équidés, est capable de prévenir ou traiter des troubles fonctionnels chez les chevaux, mais aussi chez les chats, chiens, bovins... Il est sensibilisé à l'ensemble des animaux qui nous entourent (animaux de compagnie, de travail, de rente, NAC). L'ostéopathe animalier est un métier en plein essor qui tend à se structurer au fil des années.

par IFCE - équi-ressources - Charlène LOURD - Lannik NIORÉ - Amélie GARDELLE - | 19.04.2019 |



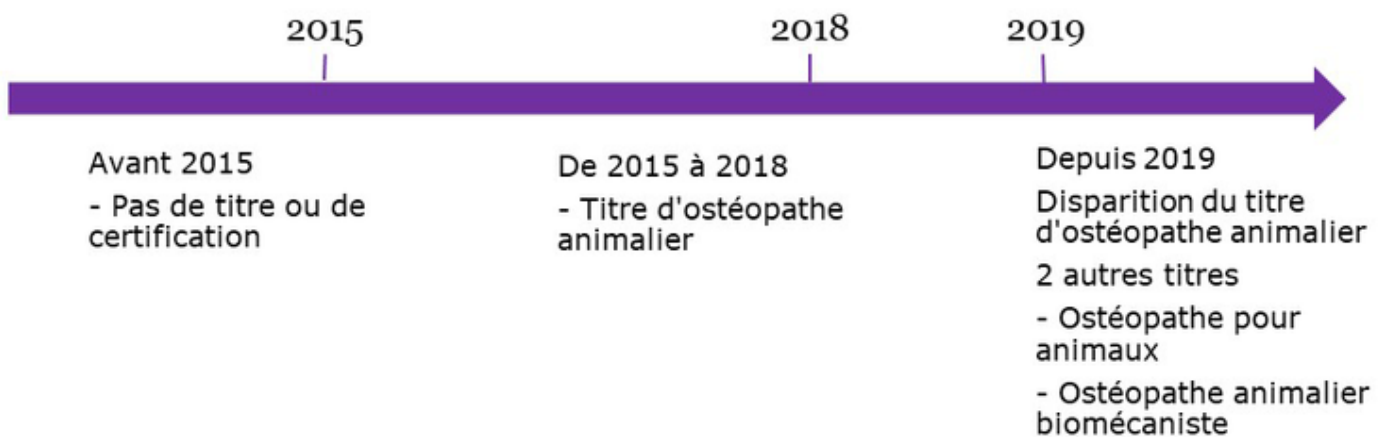
Niveau de technicité :



# Naissance d'un métier à part entière : une formation qui se structure

La pratique de l'**ostéopathie animale** est reconnue pour les non vétérinaires depuis le 23 juillet 2011, grâce à la parution au Journal Officiel de la nouvelle ordonnance 2011-862 du 22 juillet 2011. L'article L243-3, alinéa 12, mentionne que « Dès lors qu'elles justifient de compétences définies par décrets, les personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale, inscrites sur une liste tenue par l'Ordre Régional des Vétérinaires et s'engageant, sous le contrôle de celui-ci, à respecter des règles de déontologie définies par décret en Conseil d'Etat » peuvent pratiquer légalement l'ostéopathie animale.

Cette avancée majeure a été obtenue par l'association OAE (Ostéopathes Animaliers Européens) à la suite de négociations entre cette dernière, le Ministère de l'Agriculture et le Conseil National Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires.



Pour pratiquer l'ostéopathie sur les animaux, deux parcours sont à ce jour possibles :

1) Suivre le cursus vétérinaire et obtenir un diplôme inter-écoles d'ostéopathie vétérinaire → Pour y parvenir, le vétérinaire suit une formation de 500 heures et effectue des stages auprès de vétérinaires ostéopathes. A l'issue de ce diplôme, on ne parle pas d'ostéopathe animalier mais de **vétérinaire pratiquant l'ostéopathie**.

2) Pour les personnes non vétérinaires → Réussir l'épreuve d'aptitude organisée par l'Ordre National des Vétérinaires. **Suivre et obtenir l'un des titres\* d'ostéopathie animale n'est plus obligatoire pour exercer, seule la validation de l'épreuve d'aptitude est exigée.** Cette épreuve se compose d'une épreuve écrite portant sur les connaissances en biologie, en anatomie, en physiologie et en sémiologie des espèces et d'une épreuve pratique. Pour se présenter à cet examen, il est primordial de justifier de cinq ans d'enseignement dans le supérieur. Une épreuve écrite d'admissibilité sous forme de QCM et une épreuve pratique portant sur deux espèces animales : un carnivore domestique et une espèce au choix du candidat entre les grands ruminants et les équidés.



Remarque : Les ostéopathes animaliers justifiant de plus de 5 ans d'exercice doivent se soumettre à l'épreuve pratique **au plus tard le 31 décembre 2019**.



\* A l'heure actuelle, les deux titres d'ostéopathie animale inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sont :

- Ostéopathe pour animaux (valable jusqu'au 20 Avril 2020)

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=28153>

- Ostéopathe animalier biomécaniste (valable jusqu'au 21 décembre 2021)

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=31980>

Il existe plus d'une dizaine d'écoles en France préparant les stagiaires au métier d'ostéopathe animalier et aux examens nationaux organisés par l'Ordre National des Vétérinaires. Un élève peut prétendre à cet examen bien que son école ne propose pas l'un des titres reconnus RNCP et ainsi devenir ostéopathe animalier.

Durant les 5 années de formation au sein d'une école, les étudiants/stagiaires travailleront sur plusieurs espèces animales. Ils pourront acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier :

- Établir un diagnostic ostéopathique ;
- Réaliser des manipulations ostéopathiques adaptées ;
- Identifier les cas nécessitant une prise en charge par un vétérinaire ;
- Maîtriser les connaissances biologiques, anatomiques et physiologiques concernant les animaux traités, les méthodes d'élevage des animaux, ainsi que les connaissances théoriques sur les maladies animales.

	<b>Ostéopathe animalier</b>	<b>Ostéopathe pour animaux</b>	<b>Ostéopathe animalier bio mécaniste</b>
<b>Date de validité du titre</b>	De 2015 à 2018	Depuis janvier 2019	
<b>Autorité responsable de la certification</b>	Syndicat des Formations en Ostéopathie Animale Exclusive (SFOAE)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Essor</li><li>• Ecole Française d'Ostéopathie Animale (EFOA)</li><li>• European School of Animal Osteopathy France SASU (ESAO France)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Biopraxia</li></ul>

	<b>Ostéopathe animalier</b>	<b>Ostéopathe pour animaux</b>	<b>Ostéopathe animalier bio mécaniste</b>
<b>Modalités d'accès à cette certification</b>	La formation « ostéopathe animalier » est composée de six modules de certification. <b>Le titre est délivré aux candidats ayant validé les 6 modules.</b>	<b>Descriptif des composantes de la certification :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une consultation ostéopathique sur trois animaux appartenant aux principaux sujets de l'ostéopathie animale : cheval, bovin, chien, chat</li> <li>• Formalisation d'un projet professionnel d'installation dans le cadre du développement d'une activité d'ostéopathe pour animaux</li> <li>• Réalisation d'un travail de recherche sur une thématique de l'ostéopathie animale, faisant l'objet d'un mémoire et d'une soutenance orale</li> </ul>	<b>Descriptif des composantes de la certification :</b> <p>Evaluations théoriques au long du cursus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôles continus (Coefficient 1)</li> <li>• Evaluations de fin d'année pour chaque Unité d'enseignement (Coefficient 2)</li> <li>• Evaluations pratiques 2x/an (Coefficient 1)</li> <li>• Etablissement d'un livret de suivi</li> </ul> <p><b>VAE (Validation des Acquis et des Expériences) :</b></p> <p>Réalisation d'un livret et décision du comité pédagogique, composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jury de soutenance des mémoires et des projets professionnels</li> <li>• Formation des maitres de stage pour validation des unités de valeur des stages cliniques ostéopathiques</li> </ul>
<b>Ecole préparant au titre</b>	Syndicat des Formations en Ostéopathie Animale Exclusive (SFOAE)	Ecole Française d'Ostéopathie Animale (EFOA) European School of Animal Osteopathy France (ESAO France)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Biopraxia Rennes</li> <li>• Biopraxia Cluny - Grand Lyon</li> </ul>

## L'ostéopathe animalier : missions spécifiques et cadrées

La profession d'**ostéopathe animalier** est réglementée depuis le décret du 19 avril 2017 relatif aux règles de déontologie applicables aux personnes réalisant des actes d'**ostéopathie animale** et aux modalités de leur inscription sur la liste tenue par l'Ordre des Vétérinaires. De la sorte, et sous l'autorité de ce dernier, l'**ostéopathe équin**, en l'occurrence, s'engage à respecter les règles de déontologie définies par Décret en Conseil d'État.

Pour exercer, l'ostéopathe animalier doit être doté de compétences en :

- Anatomie : les différents systèmes du corps et de ses interactions ;
- Sciences comportementales, chimiques, physiques et biologiques ;
- Sensibilité et ressenti corporel.

Au quotidien, l'**ostéopathe animalier** cherche à **prévenir** et à **traiter des troubles fonctionnels du corps par des interventions manuelles qui se veulent douces et non-invasives pour les animaux**. Ces

techniques manipulatives peuvent être musculo-squelettiques, crânio-sacrées, faciales ou viscérales, exclusivement manuelles et externes. L'objectif étant de **permettre à l'organisme d'optimiser son fonctionnement, de prévenir l'apparition de certains troubles fonctionnels et de certaines pathologies mais aussi d'assurer un suivi sportif.**

Après une recherche approfondie des troubles, douleurs et antécédents médicaux de l'animal, l'**ostéopathe** pratique un examen manuel très étendu et minutieux, en suivant rigoureusement un protocole de consultation, afin de déterminer les origines du mal et d'établir un diagnostic ostéopathique. Ces manipulations et mobilisations ont pour **seul but de prévenir ou de traiter les troubles fonctionnels du corps de l'animal**, à l'exclusion des pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique, médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par des agents physiques. Pour ces pathologies, il peut orienter le propriétaire de l'animal vers un professionnel compétent.

En ce qui concerne le cheval, l'**ostéopathe animalier** est sollicité dans plusieurs situations :

- Le **suivi sportif** : dès lors que le cavalier repère une baisse générale des performances ou un problème précis lors de l'entraînement (mauvaise incurvation, non-exécution d'une figure, rétivité anormale, manque de souplesse...). Au-delà des douleurs soulevées par le cavalier, les chevaux de sport/course sont sujets au suivi ostéopathique pour veiller à l'équilibre de leur organisme ;
- Un **défait de mobilité** : l'ostéopathe intervient face à des douleurs qui empêchent le cheval de se déplacer et de se mouvoir comme il le souhaite (douleur dorsales, raideur, asymétrie) ;
- Les **pathologies organiques chroniques** : l'ostéopathe animalier intervient en parallèle du traitement vétérinaire classique dans le cas de certains dysfonctionnements organiques car il travaille sur le bon fonctionnement des organes ;
- Un **évènement traumatique** : l'ostéopathe animalier peut être appelé après une chute ou un choc. Il ne guérira pas les fractures ni les entorses mais peut intervenir pour aider à lever des blocages liés au choc ou par la suite pour de la rééducation ;
- A l'**élevage** : au moment du poulinage, la jument ou le foal peuvent subir un choc corporel qu'il convient de réharmoniser rapidement pour rééquilibrer le corps et éviter toute souffrance (le bassin de la jument est largement sollicité au moment de la mise-bas, par exemple).

Dans certains cas, dès lors que l'ostéopathe animalier ne peut résoudre le problème rencontré, il doit être en mesure de diriger le propriétaire du cheval vers un professionnel compétent : vétérinaire, dentiste ou maréchal par exemple. L'**ostéopathe animalier** a un **rôle préventif ou de réharmonisation**, mais rarement curatif (le vétérinaire est le référent à ce stade). Une fois les causes médicales exclues ou diagnostiquées, l'ostéopathe peut intervenir de façon complémentaire. **Vétérinaire et ostéopathe** peuvent être une seule et même personne ou travailler en équipe.

La **consultation type d'un ostéopathe animalier** se déroule en 6 étapes :

- 1) L'**anamnèse** et le **recueil des commémoratifs** : prise de renseignement sur le cheval (antécédents, activités sportives, son quotidien, son caractère) ;
- 2) L'**examen statique** : examen et palpation du corps du cheval pour connaître son état général ;
- 3) L'**examen en mouvement** : observation du cheval en mouvement pour repérer les problèmes de locomotion ou d'aplombs ;
- 4) Les **tests ostéopathiques** : série de tests pour déterminer les zones de dysfonctions ostéopathiques ;
- 5) Les **corrections** : manipulation du cheval pour relâcher les zones de tension ;
- 6) La **conduite à tenir** : conseils donnés afin d'optimiser son intervention.





le registre national des ostéopathes animaliers :

« Je vis ce métier avec passion et ne vis jamais deux journées identiques. Cela demande une actualisation régulière de mes connaissances pour accompagner les animaux dans leur processus de guérison. C'est un métier, où contrairement aux idées reçues, une grande force n'est absolument pas nécessaire. Il faut cependant garder en tête que les formations pour y arriver sont longues et comme tout indépendant, il faut ensuite réussir à constituer une patientèle. C'est également un métier où nous sommes régulièrement en déplacement pour aller à la rencontre des animaux sur leur lieu de vie. »

## L'ostéopathe animalier : une profession essentiellement libérale

---

Après leurs études, la validation de leur compétence et leur inscription sur la liste tenue par l'Ordre des Vétérinaires, la plupart des **praticiens ostéopathes** exercent en **activité libérale**. Il faut donc être patient car, habituellement, le praticien passe par une phase de prospection, mais doit aussi compter sur un solide réseau et un « bouche à oreille » favorable avant de voir son activité se développer. Il ne faut pas avoir peur de conduire sur un certain nombre de kilomètres car l'ostéopathe se déplace chez ses clients. Ces derniers sont issus d'univers très variés : particuliers, écuries de commerce et/ou compétition, spectacle, courses, loisirs, cirque... et peuvent se situer dans un rayon géographique très large. En fonction de ces contingences, distances, nombre de séances programmées, l'ostéopathe va pouvoir déterminer sa stratégie d'entreprise. C'est comme cela qu'il ou elle sera en mesure d'optimiser son temps, son chiffre d'affaire et sa capacité à pratiquer au mieux son métier. L'**ostéopathie animale** constitue pour la majorité d'entre eux une **activité principale**, mais certains peuvent exercer d'autres professions en parallèle. La pratique de l'ostéopathie s'est élargie à l'ensemble des espèces animales pour permettre aux praticiens de vivre de leur activité.



La dernière estimation de 2018 du décompte des emplois dans la filière équine de l'Ifce dénombre environ 250 ostéopathes animaliers équins hors vétérinaires en France, chiffre en augmentation de 140% par rapport à l'estimation de 2013.

## Témoignage d'Amélie Gardelle, ostéopathe animalier en exercice libéral depuis juillet 2007

---



« Je pratique l'ostéopathie principalement sur les chevaux et les petits carnivores domestiques (chiens et chats). Depuis presque deux ans, les consultations sur les petits animaux se déroulent uniquement à mon cabinet. Je m'épanouie pleinement dans la pratique de l'ostéopathie animale quotidiennement, mais il est clair que se lancer dans cette activité est un défi de taille. La période de création de clientèle est souvent relativement longue, la création d'une entreprise nécessite des compétences en comptabilité, gestion, communication, organisation...

La pratique quotidienne de l'ostéopathie équine est exigeante physiquement : travail en extérieur quels que soient le temps et la saison, de longs trajets en voiture quotidiens, une clientèle exigeante, un milieu relativement fermé. Je pense donc qu'une grande passion du milieu équin est nécessaire pour s'accomplir pleinement dans la pratique de l'ostéopathie sur les chevaux. Je suis pour ma part une grande passionnée du milieu équin et une ancienne cavalière, je connais bien ce milieu pour y avoir travaillé quelques années. Ma pratique sur les petits animaux s'est développée quelques années après le début de mon activité professionnelle. »

- Que conseillerez-vous à un jeune intéressé par le métier d'ostéopathe animalier ?

Je lui conseillerai d'essayer de suivre un ostéopathe animalier en activité afin de mesurer réellement les exigences de ce métier.

- Quelles sont les difficultés rencontrées une fois l'examen en poche ?

Création d'une entreprise, d'une clientèle, être capable de se remettre en question, de compléter ses connaissances avec des formations continues. Eviter de tomber dans la routine, chercher constamment à se familiariser avec de nouvelles techniques et de nouvelles approches.

- Quelles sont les points positifs et les points négatifs de travailler avec les chevaux ?

Le monde du cheval, c'est une passion pour un grand nombre des personnes qui s'orientent vers cette activité professionnelle. Mais il faut savoir transformer une activité passion en activité professionnelle, ce qui n'est pas toujours chose facile. Il faut être capable de transformer sa vision « cheval compagnon de loisir » en « cheval patient avec propriétaire/cavalier/entraîneur exigeant » !

- Quelle voie privilégier pour atteindre le métier ?

Je ne pense pas qu'il y en ait réellement une. Cela dépend du projet professionnel de chacun et du souhait d'une pratique de l'ostéopathie animale exclusive ou couplée à une activité vétérinaire classique ou à une pratique de l'ostéopathie sur les humains.

- Quelles sont les modalités de l'examen pratique (sujet, composition du jury) ?

Une épreuve sur cheval ou bovin au choix du candidat et une épreuve sur petit carnivore domestique (chien ou chat) (cf la grille d'évaluation dans "Ressources à télécharger"). Le jury est composé de 6 personnes : un enseignant chercheur, un représentant de l'Ordre National des Vétérinaires, deux vétérinaires pratiquant l'ostéopathie et deux ostéopathes animaliers ayant validé l'examen de compétences. 30 minutes de préparation, 30 minutes d'épreuve pour chaque espèce, le jury est divisé en deux sous-jurys de 3 personnes. Chaque candidat est évalué par chaque sous-jury.

- Quelles différences entre un ostéopathe animalier et un vétérinaire pratiquant l'ostéopathie ?

La pratique de l'ostéopathie est la même quelle que soit l'origine du praticien.

---

## En savoir plus sur nos auteurs

---

- **IFCE - équi-ressources** Emplois et stages dans la filière équine
- **Charlène LOURD** Ingénieur de projets et développement - service équi-ressources IFCE
- **Lannik NIORE** Ostéopathe animalier
- **Amélie GARDELLE** Ostéopathe animalier

### Bibliographie



équi-ressources  
ifce

- Fiche métier **Ostéopathe animalier** réalisée par notre service emploi/formation équi-ressources

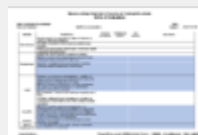


équipédia

ifce

Pour retrouver ce document: [www.equipedia.ifce.fr](http://www.equipedia.ifce.fr)  
Date d'édition: 17 09 2020

### Ressources à télécharger



P  
df

**Epreuve pratique  
d'aptitude à l'exercice de  
l'ostéopathie - Grille  
d'évaluation**